

Lannion-Trégor Communauté

Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Trébeurden

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'en application d'un arrêté pris par Lannion-Trégor Communauté en date du 17 octobre 2018 une enquête publique est ouverte en vue de la délimitation des zones d'assainissement collectif et non-collectif sur la commune de Trébeurden.

Afin de tenir compte de l'évolution démographique de la commune et compte tenu des nouveaux secteurs à urbaniser, il convient de réviser le zonage d'assainissement collectif des eaux usées afin de le mettre en concordance avec les projets de développement de la commune.

Le dossier d'enquête sera déposé en mairie de Trébeurden pendant la période du 5 novembre 2018 au 5 décembre 2018 inclus, pour que les habitants intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public. Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier est également consultable sur le site internet de la Ville, <https://www.trebeurden.fr/> et de Lannion-Trégor Communauté, <https://www.lannion-tregor.com/fr/eau-assainissement/l-assainissement-collectif.html>

Les personnes intéressées pourront formuler, pendant la durée de l'enquête, leurs observations sur le projet :

- Soit sur le registre d'enquête déposé à cet effet en mairie de Trébeurden (ou sur feuillets mobiles qui lui sera annexé) ;
- Soit par courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de Trébeurden, avant la clôture de l'enquête ;
- Soit par courriel, ZA-TB.enquetepublique@lannion-tregor.com ;
- Soit directement au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra en mairie de Trébeurden :
 - o Lundi 5 novembre de 14h à 17h30
 - o Samedi 24 novembre de 10h à 12h
 - o Vendredi 30 novembre de 14h à 17h

Par décision du 8 octobre 2018 de M. Le Président du Tribunal Administratif de Rennes, Monsieur Francis OHLING, lieutenant-colonel en gendarmerie en retraite est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Président de Lannion-Trégor Communauté le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor, au Maire de Trébeurden et au Président du Tribunal Administratif.

A l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif sur la commune de Trébeurden tel que soumis à l'enquête et éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Lannion-Trégor Communauté (Service eau-assainissement, téléphone : 02 96 05 93 59 et adresse électronique : sophie.collet@lannion-tregor.com).

Le Président Joël LE JEUNE